

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	10 (1922)
Heft:	141
Artikel:	La quinzaine féministe
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257383

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER... .	6.50
Le Numéro... .	0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: A nos abonnés et amis. — En route pour les 1732 abonnés! — La quinzaine féministe: E. GD. — Le sursalaire familial: J. GUYEBAUD. — De ci, de là... — XI^{me} Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. — Notes d'histoire: les femmes dans l'imprimerie. — Publications reçues. — A travers les Sociétés féminines. — En réponse... — *Feuilleton*: Impressions sur les écoles de Londres (suite et fin): Ketty JENTZER

A nos abonnés et à nos amis

Parmi les suggestions qui nous sont parvenues quant au lieu d'une réunion des abonnés du Mouvement, il en est une que nous avons tout spécialement retenue parce qu'elle nous semblait devoir offrir des facilités spéciales de réalisation: c'est celle de remplacer une vaste rencontre intercantonale, toujours difficile à organiser et à laquelle nous ne pouvions, même dans les circonstances les plus favorables, espérer de voir qu'une minorité de nos fidèles amis, par des réunions régionales à tenir, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de nos villes romandes, de manière à permettre à un nombre beaucoup plus grand de nos abonnés d'y assister et de manifester ainsi leur intérêt direct pour notre journal.

C'est en nous inspirant de cette idée que nous convoquons à GENÈVE (local de l'Union des Femmes, rue Etienne Dumont, 22),

Jeudi 18 Mai à 3 h. de l'après-midi,

tous les abonnés, lecteurs, souscripteurs, collaborateurs, amis du Mouvement Féministe, auxquels il sera possible d'assister à cette séance, avec l'ordre du jour suivant:

1. Exposé de la situation actuelle du MOUVEMENT;

- a) nombre et répartition des abonnés et propagande;
- b) situation financière et perspectives d'avenir;
- c) rédaction: expériences faites et projets.

2. Suggestions et propositions des abonnés. Discussion.

(Thé: 50 centimes par personne).

Notre intention est de convoquer en automne une réunion analogue à Lausanne, puis le printemps prochain à Neuchâtel, puis une autre peut-être à Berne. Et de cette façon, il sera possible à tous nos abonnés successivement de venir nous dire personnellement leurs désirs et leurs voix, de nous exprimer leurs critiques, de nous faire part de leurs suggestions, et de réaliser ainsi cette collaboration entre un journal et ses lecteurs sans laquelle il ne peut être d'œuvre féconde et durable.

Nous engageons donc très instamment tous ceux qui le pourront à participer à la réunion du 18 mai. Que personne ne pense que son absence ne sera pas remarquée, ni sa présence inutile. Nous avons besoin du concours de tous pour atteindre notre but. N'est-ce pas à dater du moment où nous avons fait appel à nos abonnés pour nous aider dans notre propagande que notre chiffre de lecteurs a commencé à s'élever de façon progressive? [N'est-ce

ANNONCES

12 insert.	24 insert
La case, Fr. 45.—	80.—
2 cases, . . .	80.— 160.—
La case 1 insertion:	5 Fr.

pas notre enquête de 1920 parmi nos lecteurs qui nous a apporté des suggestions dont tous bénéficient à l'heure actuelle? Et cette fois, ce ne sera pas par l'intermédiaire, forcément froid et figé de la page imprimée que cette collaboration s'établira, mais par le contact personnel et sympathique dont nous sommes en droit d'espérer beaucoup.

LA RÉDACTION.

En route pour les 1732 abonnés!

Petite avance, cette quinzaine, mais avance tout de même. En effet

3 abonnées nouvelles

sont venues à nous. Si lointain encore que soit le but, c'est tout de même de trois unités que nous nous en sommes rapprochés. Et nous finirons certainement par y arriver — si chacun veut bien continuer à nous y aider!

Le "MOUVEMENT FÉMINISTE"

La Quinzaine féministe

Tant d'événements politiques ou économiques ont, ces dernières semaines, attiré et éveillé l'attention du public, qu'il doit rester à celui-ci bien peu de place pour nos propres questions féministes dans la somme d'intérêt dont il dispose. Et la Conférence de Gênes, qui obstrue tout l'horizon contemporain de sa masse capitale, et les parties serrées qui se jouent sous son couvert, les intrigues qui se nouent, les ententes qui s'ébauchent, le jour cru que jette cette universelle course folle aux intérêts matériels sur la mentalité, aussi bien des gouvernements qui mènent les peuples, que des peuples qui acceptent ces gouvernements. Et le Premier Mai, dont la célébration de fête du travail a pris, en ces temps tragiques de chômage et de détresse morale pour ceux qui ne demandent qu'à travailler, une force d'ironie tout particulièrement poignante. Et chez nous, le référendum contre la Convention des zones qui va son train. Et à Genève, le référendum contre la loi d'impôt que les partis recommandent aux électeurs, à grand renfort d'affiches, de signer ou de ne pas signer. Et les élections législatives de l'autre dimanche, à Neuchâtel, et les élections municipales de



E1436

dimanche dernier à Genève, qui nous auraient directement touchées, nous femmes, si en 1919 et en 1221, on avait voulu nous considérer comme des citoyennes...

Que pouvons-nous bien dire qui soutienne la comparaison?

Peu de choses, vraiment, cette quinzaine. Une bonne nouvelle toutefois, c'est que le Sénat français paraît définitivement décidé à discuter du suffrage féminin le 30 mai prochain. Espérons que de nouveaux atermoiements ne surgiront pas; espérons surtout que le Congrès annuel de l'Union française pour le Suffrage, qui se réunit à Clermont-Ferrand les jours de Pentecôte, aura une victoire à enregistrer. Fût-ce même une défaite, il vaut mieux, nous semble-t-il, pour nos amies suffragistes, sortir de cette énervante période d'attente que les Pères de la Patrie se sont entendus à prolonger depuis trois ans par des méthodes dilatoires dont ils ont le secret, et pouvoir recommencer carrément une campagne sur des bases nouvelles. Car, quelle est la suffragiste qui, prévoyant l'insuccès, ne prévoit pas en même temps la nouvelle tactique à adopter et la ligne de conduite à suivre pour reprendre la bataille?

En Allemagne, on nous signale un nouveau succès féministe: l'admission des femmes aux fonctions de jurés, de juges de paix, voire même de procureur général, et la proposition excellente, actuellement étudiée par une Commission du Reichstag, qu'une femme soit légalement attachée à toute ambassade allemande pour s'occuper spécialement des intérêts des femmes ressortissantes de ce pays qui se trouvent à l'étranger. La Pologne vient de suivre l'exemple de l'Allemagne en ce qui concerne les femmes juges de paix, mais en s'appuyant surtout sur le précédent créé par l'Angleterre, où l'on annonce justement la désignation de deux femmes encore dans une série de douze nominations. Mais pourquoi faut-il qu'à ces bonnes nouvelles le gouvernement britannique nous oblige à opposer celle, fort mauvaise, du licenciement d'un certain nombre d'agents de police pour les remplacer... par des soldats démobilisés? Là est une des grandes batailles qu'a soutenu à l'heure actuelle le féminisme anglais: la lutte pour que des femmes qualifiées, ayant acquis par la pratique ou même par des études spéciales, une expérience précieuse, pouvant rendre à la collectivité des services signalés par l'emploi de leurs qualités essentiellement féminines, ne soient tout à coup, sous prétexte de patriotisme, brusquement écartées de fonctions qu'elles remplissaient au mieux, et ainsi privées de leur gagne-pain.

Chez nous, vient enfin d'être la résolue la question pendante depuis près d'une année du pastorat féminin dans l'Eglise nationale de Zurich. S'inclinant devant l'arrêté du Tribunal Fédéral, et renonçant pour le moment à provoquer la loi cantonale qui permettrait à M^{me} Pfister de succéder à M. Bolliger, la paroisse de Neu-Münster va élire un pasteur masculin. Et M^{me} Pfister devra se contenter du titre et des fonctions d'auxiliaire de paroisse (*Gemeindehelferin*). C'est tout de même dommage.

E. Gp.

Le sursalaire familial

(Quelques réflexions suscitées par un récent article¹)

Il en est du sursalaire familial, comme de la participation aux bénéfices, comme de toutes ces réformes de notre système actuel de salariat préconisées par quelques esprits généreux: à première vue on s'en enchaîne et on ne comprend pas que ceux

qui doivent en bénéficier ne les accueillent pas avec un plus vif enthousiasme. Puis, à la réflexion, des objections naissent, des réserves se formulent, et l'on en vient à se poser la question si ces systèmes nouveaux constituent véritablement et jusque dans leurs conséquences dernières le progrès sous l'angle duquel on nous les présente?...

Pourquoi, se demande-t-on d'abord, n'est-on pas plus favorable dans les milieux ouvriers conscients à la répartition des bénéfices qu'au sursalaire familial? La réponse est facile pour tous ceux qui ne croient pas que l'augmentation du gain quelle qu'elle soit est l'unique visée du travailleur: participation aux bénéfices et sursalaire familial ne constituent pas un salaire, une rémunération de la valeur du travail, mais un don supplémentaire, un cadeau, dans des circonstances spéciales, et qui peut varier avec ces circonstances suivant la bonne volonté de l'employeur. La participation aux bénéfices... très joli assurément si l'ouvrier est admis à vérifier la comptabilité, le bilan, à contrôler lui-même les bénéfices auxquels il a contribué de par son travail, et à en fixer lui-même sa part, d'accord avec l'employeur. Seulement, ceci ressemble plutôt au système de la coopération de production, alors que, avec la participation aux bénéfices, telle qu'elle est habituellement pratiquée, c'est l'employeur seul qui, une fois les frais couverts, et *le capital rémunéré*, établit le chiffre du bénéfice et décide le pourcentage, forcément variable suivant les années, qui en sera attribué à l'ouvrier. Alors celui-ci, devant ce double inconvénient de la variabilité de cette participation et de la dépendance économique à l'égard de son patron dans laquelle il est maintenu, ne veut rien de ce système, et préfère à ces aléas et à cette infériorité le salaire fixe, qui est son dû et non pas le résultat de la disposition plus ou moins altruiste de celui qui l'emploie. Etat d'esprit que nous avouons comprendre fort bien. Etat d'esprit qui se retrouve à l'égard du sursalaire familial. Car là aussi il s'agit d'un don, et non pas d'un dû. C'est en un sens une aumône que reçoit un inférieur d'un supérieur et non pas le résultat d'un contrat librement consenti entre deux parties égales. Et en outre, chose plus grave, c'est la déviation du principe qui sert de base aux tractations économiques, soit que le salaire est la rémunération de la valeur du travail. Or, quitter un principe pour s'aventurer en plein inconnu économique... est-ce un système bien recommandable? Ne devons-nous pas tout particulièrement le redouter, nous autres féministes, qui étayons notre revendication à *travail égal salaire égal* sur ce principe même que c'est le travail qui est rémunéré et non les besoins du travailleur, et qui serions ainsi privées d'un de nos meilleurs arguments de théorie?

— Mais, répondront les partisans du sursalaire familial, tout principe est revisable en tout temps, et parce que notre système actuel de salariat a été basé sur celui-ci, cela ne signifie pas qu'il soit intangible comme l'expression de la perfection. Car il est indéniable que, même en supposant des salaires arrivés à un taux fort élevé, la même rémunération constituera une large aisance pour l'ouvrier célibataire et au contraire un train de vie fort réduit pour celui qui a charge de famille. On peut citer à ce sujet (et nous l'avons entendu faire) des enquêtes fort probantes. Vous-mêmes, féministes, y gagneriez dans votre lutte pour l'égalité de salaires, car que répondez-vous lorsqu'on vous fait remarquer l'injustice de payer le même traitement à une dactylographe célibataire qu'à un commis père de plusieurs enfants? Le sursalaire rallierait du coup, de ce fait, des partisans à l'idée de l'égalité de salaire. Alors?

— Cela est certain, et c'est justement ce qui constitue un des noeuds du problème et nous empêche de repousser tout d'une

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 25 avril 1922.